



AVIS PUBLIC AUX CITOYENS DE LA VILLE DE COATICOOK

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est donné par la greffière de la Ville de Coaticook que le conseil municipal, lors de son assemblée ordinaire du 9 septembre 2019 qui se tiendra à 19 h 30 à l'hôtel de ville de Coaticook, étudiera les demandes de dérogation mineure au règlement de zonage de la Ville de Coaticook et ses amendements, relative à l'immeuble suivant :

- Propriété située au 1856, chemin Rodrigue, lot 2 935 138, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook

La dérogation mineure vise à permettre une entrée charretière d'une largeur de 60 pieds maximum.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande en se présentant aux dates, endroits et heures fixés pour l'assemblée du conseil.

Donné à Coaticook, ce 6 août 2019.

La greffière,

Geneviève Dupras